

de cette Classe, et de toute autre, nous manquent: Nos Collèges sont deserts: de ce Defaut provient l'Ignorance, et de là la Depravation des Mœurs. C'est un Peuple soumis, un Peuple fidele, qui attend de Votre Clémence Royale La Liberté de tirer de l'Europe des Personnes de cet Étât.

Le second Objet, Très Gracieux Souverain, étoit, que sous quelque Forme de Gouvernement qu'il plairait à Votre Majesté établir en cette Province, Vos Sujets Canadiens Catholiques jouissent indistinctement de tous les Privilèges, Immunités, et Prerogatives dont les Sujets Britanniques jouissent dans toutes les Parties du Globe soumises à Votre Empire. De ce second Objet S'ensuivoit notre Desir le plus ardent de Voir dans le Conseil Legislatif de notre Province un plus grand Nombre de vos nouveaux Sujets Catholiques, proportionnement à celui qu'ils composent; de Personnes expertes dans nos Coûtumes, qui devant naturellement mieux connoître nos Loix municipales, nous en feroient plus efficacement ressentir les Avantages suivant les Intentions Royales de votre Majesté, qui nous les à Octroyé.

Une Colonie naissante, un Peuple très-imparfaitement instruit des Loix et constitutions Britanniques, ne croit pas devoir inconsidérément demander des Loix et Coûtumes à lui inconnues; il doit, au contraire, et telle est l'Opinion de Vos Suppliants, S'en rapporter entièrement à la Bienveillance de Son Auguste Souverain, qui fait mieux le Gouvernement qui convient à ses Sujets, et les Moyens les plus propres à les rendre heureux.

Qu'il nous soit permis seulement d'assurer Votre Majesté que nous ne participons en aucune Manière aux Demandes de Vos Anciens Sujets, conjointement avec quelque Nouveaux,¹ dont le Nombre, en Egard à celui qui compose notre Province, ne peut avoir beaucoup d'Influence.

Que la Majeure Partie des principaux Propriétaires de notre Colonie n'a point été consultée.

Qu'il Vous plaise, Très Gracieux Souverain, considerer que la Chambre d'Assemblée n'est point le Vœu unanime, ni le Desir général de Votre Peuple Canadien. qui par la Pauvreté, et les Calamités d'une Guerre récente, dont cette Colonie a été le Théâtre, est hors d'Etât de supporter les Taxes qui en doivent nécessairement resulter; et qu'à bien des égards leur pétition paroît contraire et inconsistante avec le Bonheur de Nouveaux Sujets Catholiques de Vôtre Majesté.

C'est pourquoi, Très Gracieux Souverain, nous Vous supplions, qu'en Consideration de la Fidélité et Loyauté de Vos Sujets Canadiens, dont leur ancien Gouverneur, Sir Guy Carleton, a éclairé la Conduite dans les Circonstances les plus critiques, il soit permis à nos Evêques Diocesains de tirer d'Europe les Secours Spirituels; qui nous sont si indispensablement

¹Faisant allusion à la pétition du 24 novembre 1784. Voir p. 733.